



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Pour le respect du droit au développement et à l'autodétermination du peuple cubain**

Genève, le 17 juin 2024 – **Le 15 mai 2024, les États-Unis ont retiré Cuba de leur liste des pays qui « ne coopèrent pas pleinement avec les efforts antiterroristes des États-Unis ». Parallèlement, ce même pays maintient Cuba sur une liste désignant les États qui, selon eux, promeuvent et « sponsorisent » le terrorisme. Les organisations signataires dénoncent une action arbitraire et unilatérale, dont l'objectif est de diaboliser Cuba afin de justifier le maintien du blocus économique illégal ainsi que l'adoption de nouvelles mesures coercitives unilatérales.**

Fermelement engagées dans la promotion, la protection et le respect de tous les droits humains — en particulier des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que du droit au développement —, les organisations signataires expriment leur rejet catégorique de cette manœuvre politique des États-Unis. En effet, le maintien de Cuba sur une liste supposée désigner des États soutenant le terrorisme découle d'une stratégie impérialiste visant à nier le droit à l'autodétermination du peuple cubain et à violer la souveraineté nationale et populaire de l'île.

La volonté de maintenir Cuba sur la liste susmentionnée est un moyen de consolider et d'aggraver les conséquences du blocus. Comme le dénoncent les organisations signataires depuis des décennies, ce dernier, ainsi que toutes les mesures coercitives unilatérales imposées, causent d'énormes dommages à l'économie cubaine, principalement en privant l'État des ressources nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de sa population. Les conséquences négatives de ces mesures affectent pratiquement tous les secteurs clés de l'économie : énergie, industrie, technologie, immobilier, infrastructures, agriculture, construction, tourisme, banque et finance. En outre, Cuba est privé de revenus en devises et se heurte à des obstacles majeurs dans l'approvisionnement en produits de première nécessité (aliments, médicaments, etc.), de pièces de rechange, ainsi que dans l'exportation de ses produits.

Il convient de souligner que les mesures coercitives unilatérales, et donc le blocus contre Cuba, violent le droit international et les normes en matière de droits humains. Rappelons également que plusieurs organes, mécanismes et experts des Nations Unies, y compris l'Assemblée Générale de l'ONU, ont condamné à plusieurs reprises ces mesures, les jugeant profondément préjudiciables aux droits humains.

C'est pourquoi les organisations signataires réitèrent la nécessité d'un retrait immédiat de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, ainsi que la levée immédiate, totale et inconditionnelle du blocus et de toutes les mesures coercitives unilatérales.

#### **Contacts:**

Raffaele Morgantini, Représentant du CETIM à l'ONU, [raffaele@cetim.ch](mailto:raffaele@cetim.ch), +41796606514  
Micòl Savia, Représentante de la AIJD ante la ONU, [micsavia@hotmail.com](mailto:micsavia@hotmail.com)